

formation professionnelle du personnel attaché au bien-être social, et au bien-être en général, au titre du programme du bien-être national. Ce montant sera probablement porté à \$450,000 pour l'année financière 1963-1964.

Ces fonds seront affectés à des programmes de bien-être en général, à l'enseignement et à l'instruction sur place, ainsi qu'à des bourses, des subventions pour la formation du personnel, des bourses scolaires, des bourses post-scolaires et à des programmes concernant l'activité du personnel.

2. Avant que la Chambre eût adopté les crédits supplémentaires, le 12 décembre 1962, aucun fonds n'était accordé à ce programme. Aussitôt après l'adoption de ces fonds par le Parlement, le décret du conseil 15/1-1963, du 3 janvier 1963, a fixé la nature et la portée du programme auquel ces fonds seraient affectés. Les renseignements nécessaires ont été transmis aux ministères provinciaux du bien-être social et aux écoles de travailleurs sociaux et les programmes de formation du personnel dans les écoles professionnelles nous parviennent actuellement.

3. Le programme de subventions au bien-être social prévoit un système fédéral-provincial de bourses et d'aide à la formation du personnel. Le montant de ces bourses sera établi par les autorités provinciales du bien-être social et le gouvernement fédéral y participera jusqu'à concurrence de \$1,500 par année plus \$500 pour les personnes à charge. Le gouvernement fédéral participera également aux frais encourus par les provinces dans l'octroi de subventions à la formation du personnel destiné à améliorer les qualités du personnel s'occupant des programmes de bien-être social.

En 1963-1964, l'État fédéral offrira vingt bourses scolaires jusqu'à concurrence de \$2,000 pour une année. Elles seront accordées aux travailleurs sociaux ayant obtenu les meilleures notes et qui auront été admis à un cours de plein temps dans un institut de travail social. En 1963-1964, le gouvernement offrira également dix bourses post-scolaires jusqu'à concurrence de \$4,000 par année plus \$500 pour les personnes à charge. Ces bourses permettront aux bénéficiaires d'étudier dans des universités canadiennes ou étrangères et seront offertes aux personnes qui ont démontré des qualités de chef et de grandes aptitudes pour l'administration, l'instruction et la recherche dans le domaine du bien-être au Canada. Elles seront accordées aux titulaires d'une maîtrise en travail social.

[M^{me} Casselman.]

4. Durant l'année financière en cours, il sera accordé \$25,000 pour la recherche dans le domaine du bien-être social. En 1963-1964, ce montant sera probablement porté à \$50,000.

Les membres du Comité de revue des recherches et des groupes de revue des recherches ont été priés de participer à l'activité du programme de subventions aux recherches. Ces prochaines semaines, un nombre considérable de projets de recherches pourront être étudiés et évalués.

5. Dans tout le pays, on envisage avec intérêt l'emploi du personnel non professionnel dans le domaine du bien-être social. Une organisation nationale du bien-être social, la Commission d'éducation et du personnel, associée au Conseil canadien du bien-être, prépare un projet de recherches concernant les différents aspects de l'emploi du personnel. Le ministère espère que cette organisation abordera également la question importante de l'emploi du personnel non professionnel.

AVANCES D'ARGENT AUX ARTISANS INDIENS

Question n° 1248—M. Brown:

Le gouvernement a-t-il pris des mesures quelconques en vue de consentir des avances en argent aux artisans indiens qui fabriquent pendant l'hiver des objets destinés à être vendus aux touristes pendant l'été?

M. McGee: Oui, la Direction des Affaires indiennes, dans ses crédits, compte des fonds destinés à venir en aide aux artisans indiens. Les deux principales formes d'aide accordée par la Direction, aux termes du programme d'expansion de l'artisanat sont: l'approvisionnement en matières premières et fournitures et l'achat de produits d'artisanat finis pour les revendre pendant la saison la plus propice.

IMMIGRATION DE CANADIENS AUX ÉTATS-UNIS

Question n° 1249—M. Brown:

Combien de Canadiens ont émigré du Canada au cours de l'année dernière en vue de s'établir en permanence aux États-Unis?

M. Nesbitt: Le nombre total d'immigrants admis aux États-Unis et dont le pays de dernière résidence permanente était le Canada, pour l'année civile 1961 était de 45,209.

Source: Département de la Justice des États-Unis, Service de l'immigration et de la naturalisation.

DISPARITION D'UN OFFICIER DE LA MARINE CANADIENNE

Question n° 1250—M. Fisher:

1. Un officier de la Marine royale du Canada est-il disparu l'été dernier dans la région de la mer Méditerranée?

2. A-t-il été retrouvé et, dans le cas de l'affirmative, où était-il?

3. Quelles mesures a-t-on prises pour retrouver cet officier et quelles mesures disciplinaires a-t-on prises à son sujet?